



Syndicat CGT-EVSPC
Espaces verts, Voirie, Sports, Piscines et Cimetières
3, rue du Château d'eau 75010 Paris
Tél. : 01.44.52.77.10

Filière sportive terrestre : une reconnaissance inexistant

Malgré de nombreuses audiences, la direction reste sourde aux revendications de la CGT.

Alors que la filière est présentée comme « d'avenir », aucune évolution de carrière réelle n'est proposée. Les formations sont insuffisantes, non diplômantes, réduites à des demi-journées et les postes aux concours ont vu leur nombre réduit de 30 %, malgré des besoins toujours importants.

Les RTAS voient leurs missions augmenter sans reconnaissance de leur statut ni de leur évolution de carrière.

L'organisation des animations PSP et PSV manque d'homogénéité, sans cadre commun ni règles claires, ce qui pose de graves problèmes de sécurité et de responsabilité en cas d'accident.

La direction a également imposé l'affichage d'un trombinoscope nominatif sans aucune concertation avec les organisations syndicales. Elle est même allée jusqu'à adresser, pendant les fêtes de Noël, un courrier annonçant qu'une demande de consultation du FIJAISV serait effectuée, laissant planer un doute sur le caractère systématique et équitable de cette démarche. L'ensemble de ces pratiques révèle une méthode de gestion inacceptable.

Camarades, certains collègues souffrent réellement de cette dégradation et se retrouvent dans une situation de forte insécurité physique et psychologique.

A la demande de la CGT Mr le Directeur a mis en place un groupe de travail sur l'évolution de carrière comme il l'avait annoncé.

La territorialisation de la DJS s'est faite sans intégrer ni tenir compte de l'évolution et de l'alourdissement des missions de la filière sportive terrestre. La CGT demande à tous les agents de mettre en avant ces points dans les groupes de travail.



Syndicat CGT-EVSPC

Espaces verts, Voirie, Sports, Piscines et Cimetières

3, rue du Château d'eau 75010 Paris

Tél. : 01.44.52.77.10

Nos revendications :

- Pour les PSV, mise en place d'une prime de 150 € pour tous les ESP sur leur semaine de référence.
- Reconnaissance de la spécificité de l'encadrement APA par une prime dédiée.
- 1h de préparation supplémentaire par créneau APA encadré
- Augmentation du temps de PPG à 2h30
- Titularisation des agents contractuels volontaires
- Passage en CE pour tous les RTAS
- 1 jour de Télétravail pour les RTAS
- Mise en place d'un cadre fixe et général d'organisation des PSP et PSV
- Augmentation de 104 € de l'IFSE scolaire
- Droit pour les contractuels d'effectuer des heures complémentaires et supplémentaires aux mêmes conditions que les ESP titulaires.

**Camarades, plus que jamais soyons unis et
luttons ensemble**

Paris, le 19/01/2026